

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2014

Etaient présents : Christophe CHENE, Joëlle CHAPIN, Catherine GRATON, Denis CHARRON, Jean-Pierre PASQUIER, Aurélie PETITEAU, Dominique BROCHET, Anne-Marie VINCENT, Bernard GARNIER, Jean-François JOUSSELIN, Sandra BONNEAU, Etienne PAPIN, Madeleine BOUYER et Sylvie BODINEAU.

Absent excusé : Joël PERAU.

Secrétaire de séance : Jean-François JOUSSELIN.

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 17 juillet 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2014

Aucune observation n'est émise. Le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

2) CONSEIL MUNICIPAL

➤ Comptes rendus sommaires des Commissions Communales

La commission urbanisme s'est retrouvée pour faire un tour de la commune et visiter la propriété située 10 rue de Bretagne que la commune vient d'acquérir.

3) INTERCOMMUNALITÉ

➤ Comptes rendus sommaires des Commissions Intercommunales

Les commissions intercommunales, culture, bâtiments et équipements sportifs, communication, voirie, environnement, tourisme, PLUi, enfance-jeunesse, comité relais, SMAEP et station de compostage se sont retrouvées pour l'avancement des projets de chacune d'entre elles.

4) URBANISME

➤ DIA – 20 rue de la Fresnaie

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la propriété suivante : 20 rue de la Fresnaie -
- Parcelles D n° 1096, 1565 et 1566, superficie 407 m².

➤ DIA – 34 rue de Vendée

La Commune n'exerce pas son DPU sur la propriété suivante : 34 rue de Vendée -
- Parcelles A n° 1393 et 1394, Superficie 872 m².

5) FINANCES

➤ Actualisation des tarifs

Il est nécessaire de prendre une délibération afin de réévaluer certains loyers et tarifs communaux :

Salle Polyvalente : Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs (nouveaux tarifs 2015, disponibles en mairie).

Salle Communale :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs.

Redevance Assainissement :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de majorer ces tarifs de 2%.

Prime à la rénovation :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer cette prime.

➤ Participations aux écoles publiques

Une participation à l'école publique de Montrevault doit être versée pour le fonctionnement de leur établissement accueillant des enfants de Saint-Rémy-en-Mauges.

Le montant global de la participation s'élève à 7 212,20 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement de cette participation à l'école publique de Montrevault.

Une participation à l'école publique du Fuilet doit être versée pour le fonctionnement de leur établissement accueillant des enfants de Saint-Rémy-en-Mauges.

Le montant global de la participation s'élève à 4 905,02 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement de cette participation à l'école publique du Fuilet.

Une participation à l'école publique de Beaupréau (CLIS) doit être versée pour le fonctionnement de leur établissement accueillant des enfants de Saint-Rémy-en-Mauges.

Le montant global de la participation s'élève à 450,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement de cette participation à l'école publique de Beaupréau.

➤ Indemnité de conseil au Receveur Municipal

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal ajourne cette décision afin d'en discuter préalablement au comité des maires.

➤ Subventions à l'Amicale du Personnel

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal suggère que l'amicale du personnel fasse une demande de subvention au même titre que les autres associations en début d'année en justifiant de leur bilan et des activités proposées.

➤ Répartition du coût d'acquisition de la tondeuse de quartier

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder le versement de la part communale à hauteur de 6 193,00 € pour l'investissement d'une tondeuse de quartier répartie en fonction des surfaces à tondre.

➤ Cimetière

Dans le cadre de la réorganisation du cimetière, il est nécessaire de procéder à la suppression des concessions qui sont échues depuis plus de 2 ans et qui ne sont pas renouvelées. L'entreprise Joly Granit devrait intervenir avant la Toussaint sur ces concessions.

➤ Véolia

A compter de ce jour, le SDIS se désengage de toutes les prestations de contrôle hydraulique des poteaux d'incendie qu'il faisait auparavant et Véolia nous propose une convention pour leur entretien. Le dernier contrôle ayant eu lieu courant 2014, et étant obligatoire tous les 3 ans, le Conseil Municipal se laisse le temps de réfléchir et ne souhaite pas répondre à la hâte à la proposition de Véolia.

➤ SIEML

Après un contrôle technique des appareils, le SIEML nous demande de participer à un fonds de concours pour la maintenance curative des appareils.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours de 148,82 € TTC, pour cette maintenance.

6) AFFAIRES DIVERSES

➤ Demandeurs d'emploi

Nombre de demandeurs d'emploi au 15 juin 2014 : 78 - 36 hommes et 42 femmes.

(*Au 15 mai 2014 : 75 - 34 hommes et 41 femmes*).

➤ Vente pompe de relevage à la commune de la Boissière sur Evre

Une pompe de relevage n'ayant plus d'utilité pour la commune, a été proposée à la mairie de la Boissière sur Evre pour la somme de 500,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde cette vente pour la somme de 500,00 € à la commune de la Boissière sur Evre.

➤ Information sur la convention d'entretien avec l'entreprise BODET pour l'église

Une convention a été passée avec l'entreprise BODET afin qu'ils entreprennent la mise aux normes électriques de l'Eglise pour un montant de 5 356,88 €.

➤ Prochaine réunion : Conseil Municipal : Jeudi 11 septembre 2014 à 20H00.

Affiché le 17 juillet 2014.